

# Collèges : les départements réclament une "clarification des champs..."

5-6 minutes

---

Quel est l'état des relations et de l'organisation entre les conseils départementaux et les rectorats ? Une enquête de l'ADF sur les collèges dévoilée fin mai 2021 montre que les relations sont "satisfaisantes" mais qu'elles peuvent être améliorées en "clarifiant les champs d'intervention des services académiques et des départements". Autre demande : préciser les obligations sur les logements de fonction. Concernant les liens entre les départements et les EPL dont ils ont la charge, les principales difficultés résident en une "absence de dialogue avec les services de l'Éducation nationale".



L'enquête de l'ADF montre que certains EPLE "méconnaissent

les limites de leurs prérogatives et empiètent parfois sur celles des collectivités territoriales". © Conseil départemental de la Haute-Garonne

L'Assemblée des départements de France (ADF) a mené en 2020 une enquête auprès des conseils départementaux sur les politiques départementales de l'éducation (1). 48 départements, soit presque un département sur deux, ont répondu à ce questionnaire qui porte sur 1,2 million de collégiens.

des difficultés de communication avec les DSDEN

Les résultats révèlent des relations "satisfaisantes" entre les collectivités et les rectorats. Le principal écueil remonté est celui de "difficultés de communication" avec les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) qui peuvent "nuire aux relations et fragiliser le socle d'un partenariat". À l'inverse, certains départements, comme la Mayenne, rapportent qu'ils ont des interlocuteurs "très accessibles et constructifs".

Vingt départements ont signé une convention territoriale avec le rectorat sur les politiques éducatives du second degré : 13 ont signé une convention multipartite et 7 une convention bilatérale.

Autre sujet soulevé par les départements : la gestion des logements de fonction dans les collèges pour les personnels de l'Éducation nationale (près de 7 000 logements) qui s'avère différente d'un département à l'autre. En moyenne, chaque département accueille 158 logements de ce type, mais avec des disparités importantes : de 15 pour le Territoire de Belfort à 1 376 pour la Seine-et-Marne.

Certains départements ont délibéré de "manière restrictive" en matière d'attribution de logement, délivrant moins de logements que ce qui est prévu dans le code de l'éducation. Les

départements appliquent également des politiques différentes sur le paiement ou non de ces logements pour les occupants.

Ainsi, l'ADF souhaite deux "clarifications" pour améliorer les relations avec les services de l'État : une concernant les champs d'intervention des services de l'académie et des départements et une sur les obligations concernant les logements de fonction.

Certains EPLE empiètent sur les prérogatives des collectivités

Selon l'enquête, les départements entretiennent des relations "satisfaisantes" avec les chefs d'établissements de leurs collèges. Plus précisément, 14 départements déclarent entretenir un niveau de relation "très satisfaisant" avec leurs chefs d'établissement, 26 ont des relations "satisfaisantes", 6 les déclarent "correctes" et 2 les jugent "dégradées".

Les principales difficultés remontées dans les relations entretenues avec les EPLE résident en une "absence de dialogue avec les services de l'Éducation nationale". "Ce manque de dialogue est préjudiciable car il crée des crispations et des mauvaises interprétations", estime l'ADF. Certains départements pointent les difficultés de GRH pour les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE) et leurs remplaçants.

Certains établissements "méconnaissent aussi les limites de leurs prérogatives et empiètent parfois sur celles des collectivités territoriales". Des difficultés d'ordre budgétaire sont également remontées avec "certains établissements qui dépensent trop ou qui ne réalisent pas les économies permettant de disposer d'une meilleure marge de manœuvre".

Pour entretenir le lien avec les établissements, et plus particulièrement avec les chefs d'établissements, l'enquête

montre que les départements ont opté pour des modes d'organisation divers :

- pour une large majorité (37 départements), les services s'organisent de façon thématisée, avec plusieurs interlocuteurs identifiés par les établissements en fonction des sujets ;
- 17 départements ont un interlocuteur identifié pour chaque établissement ;
- 11 départements ont un service "éducation", puis le traitement est géré en fonction de la demande ;
- 1 département a indiqué n'avoir aucune identification des services départementaux particulière auprès des établissements, uniquement un lien avec les personnels départementaux au sein des EPLE.

### **Équipement numérique des collèges**

L'enquête de l'ADF porte également sur l'équipement numérique des collèges. Elle montre que :

- les trois quarts des collèges sont couverts par le Très haut débit
- 37 départements (sur 48 répondants) utilisent l'ENT, six Pronote et 2 Pearltrees
- 65 % n'équipent pas les élèves en matériels mobiles et équipent directement les établissements.